

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 AVRIL 2026 à 20 h

Le seize avril deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Marine MATA, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 10 avril 2026.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Seize) : Mme Marine MATA, M. Michel FOREST, M. Pascal DANCETTE, Mme Alexia BOURIT, M. Guy VACHON, M. David LESUR, Mme Clarisse VEAUX, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Noémie FRENAY, M. Lionel RIVERA, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Danielle COSTE, M. Jacques PRAT, Mme Marie Antoinette ABRY

Absents(tes) au moment du vote (Trois dont trois pouvoirs) :

Mme Linda LAURO (pouvoir donné à M. Michel FOREST)

Mme Corinne CHABORD (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)

Mme Valérie MONTOYA (pouvoir donné à Mme Marine MATA)

Secrétaire de séance : M. Pascal DANCETTE

Délibération n° 2026.027 : Désignation des membres des commissions communales

Madame la Maire expose que l'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution des commissions suivantes pour la durée du mandat à savoir :

Commission Finances, Administration générale et Economie : 7 membres

M. David LESUR

M. Lionel RIVERA

M. Michel FOREST

Mme Danielle COSTE

M. Jacques PRAT

Mme Clarisse VEAUX

Mme Alexia BOURIT

Commission Vie sociale, Habitat et Logement social : 6 membres

M. Pascal DANCETTE
Mme Valérie MONTOYA
M. Guy VACHON
Mme Catherine JEANTROUX
Mme Noémie FRENAY
Mme Linda LAURO

Commission Vie scolaire, Petite enfance et Jeunesse : 5 membres

Mme Linda LAURO
Mme Noémie FRENAY
Mme Marie-Antoinette ABRY
Mme Corinne CHABORD
Mme Valérie MONTOYA

Commission Urbanisme, Voirie communale, et Travaux : 7 membres

M. Michel FOREST
M. Jean-Pierre MALSERT
Mme Catherine JEANTROUX
Mme Clarisse VEAUX
M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX
M. Jean-Marie DUPLAY
M. Lionel RIVERA

Commission Environnement, Cadre de vie, et Développement Durable : 5 membres

Mme Alexia BOURIT
M. Jean-Marie DUPLAY
Mme Marie-Antoinette ABRY
Mme Danielle COSTE
Mme Clarisse VEAUX

Commission Culture, Sports, Vie associative, et Evènements : 6 membres

Mme Corinne CHABORD
M. Guy VACHON
Mme Danielle COSTE
Mme Alexia BOURIT
Mme Clarisse VEAUX
M. Pascal DANCETTE

Commission Sécurité et Tranquillité Publique : 5 membres

Mme Linda LAURO
M. Lionel RIVERA
M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX
Mme Catherine JEANTROUX
M. Pascal DANCETTE

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

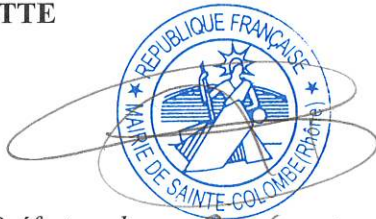
Publié le

ID : 069-216901892-20260416-2026_027-DE



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le

Le secrétaire de séance
Pascal DANCETTE



Transmis en Préfecture le : 20/04/2026
Affiché le : 20/04/2026

La Maire,
Marine MATA



Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 069-216901892-20260416-2026_027-DE